20	17/05/2019	BE 0877.535.640	23	EUR			_
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19134.00502	A 1.1	

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: Casa Kafka Pictures

Forme juridique: Société anonyme

boulevard Louis Schmidt N°: 2 Boîte: Adresse:

Code postal: 1040 Commune: Etterbeek

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet: http://www.casakafka.be

> Numéro d'entreprise BE 0877.535.640

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

13-10-2016

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

30-04-2019

au

au

01-01-2018

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.2, A 6.7, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 9, A 10, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

N° BE 0877.535.640 A 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

RASKIN Jean-François

Ville Basse 13 7830 Silly BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2014 Fin de mandat: 12-12-2019 Président du Conseil d'Administration

FELD Noémie

rue du Melon 32 1190 Forest BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2014 Fin de mandat: 12-12-2019 Administratrice

LEPRINCE Julie

place de Luttre 4 6238 Luttre BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2014 Fin de mandat: 12-12-2018 Administratrice

MOYART Joanne

avenue de la Basilique 376 1081 Koekelberg BELGIQUE

Début de mandat: 22-09-2017 Fin de mandat: 12-12-2019 Administratrice

QUAGHEBEUR Peter

Muldersdreef 30A 9831 Deurle BELGIQUE

SOUDANT Daniel

rue Ferrer 18 6200 Châtelet BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2014 Fin de mandat: 12-12-2018 Administrateur

RÉGIE MEDIA BELGE SA

BE 0427.916.686

boulevard Louis Schmidt 2

N° BE 0877.535.640 A 2.1

1040 Etterbeek BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018 Fin de mandat: 26-04-2021 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

PHILIPPOT Jean-Paul

place de la Vieille Halle aux Blés 3 1000 Bruxelles BELGIQUE

RSM INTERAUDIT (B00461)

BE 0436.391.122 rue Antoine Saint-Exupery 14B 6041 Gosselies BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2016 Fin de mandat: 30-04-2019 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

LEJUSTE Thierry (B00461)

rue Antoine Saint-Exupery 14B 6041 Gosselies BELGIQUE

N° BE 0877.535.640 A 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N° BE 0877.535.640	A 3.1
--------------------	-------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement		20		
Actifs immobilisés		21/28	<u>133.893</u>	137.826
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	0	80.523
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	128.973	52.384
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	35.095	52.384
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	93.878	
Immobilisations financières	6.1.3	28	4.919	4.919
Actifs circulants		29/58	<u>2.922.850</u>	<u>3.590.822</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.279.355	1.250.504
Créances commerciales		40	1.279.355	1.241.060
Autres créances		41	0	9.444
Placements de trésorerie		50/53	4.000	4.000
Valeurs disponibles		54/58	1.607.594	2.321.568
Comptes de régularisation		490/1	31.901	14.750
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.056.743	3.728.648

N°	BE 0877.535.640		A 3.2
----	-----------------	--	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
Capitaux propres		10/15	1.560.878	<u>1.320.541</u>
Capital		10	166.050	166.050
Capital souscrit		100	166.050	166.050
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	16.605	16.605
Réserve légale		130	16.605	16.605
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
	(+)/(-)	14	1.378.223	1.137.886
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	:	19		
Provisions et impôts différés		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
Dettes		17/49	1.495.865	2.408.107
Dettes à plus d'un an	6.3	17	48.297	92.878
Dettes financières		170/4	48.297	92.878
Etablissements de crédit, dettes de location-				
financement et dettes assimilées		172/3	48.297	92.878
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1.445.986	2.315.229
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	44.581	44.581
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.103.803	1.770.116
Fournisseurs		440/4	1.103.803	1.770.116
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	297.602	500.531
Impôts		450/3	49.256	181.141
Rémunérations et charges sociales		454/9	248.345	319.391
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	1.582	0
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.056.743	3.728.648

N°	BE 0877.535.640		A 4
----	-----------------	--	-----

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	1.260.862	1.756.719
Dont: produits d'exploitation non récurrents	. , . ,		76A		
Chiffre d'affaires			70	3.333.071	4.210.815
Approvisionnements, marchandises, services	et				
biens divers			60/61	2.087.988	2.473.585
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.4	62	881.397	1.050.370
Amortissements et réductions de valeur sur frais	3				İ
d'établissement, sur immobilisations incorporelle	es et				
corporelles			630	97.811	101.046
Réductions de valeur sur stocks, sur commande	es				
en cours d'exécution et sur créances commercia	ales:				
dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations					
(utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	868	17.431
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de	e frais				
de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	280.786	587.871
Produits financiers		6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents			75		
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	1.996	2.780
Charges financières récurrentes			65	1.996	2.780
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	278.790	585.091
Prélèvements sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	38.453	150.456
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	240.337	434.635
Prélèvements sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	240.337	434.635

N°

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvements sur les capitaux propres

Affectations aux capitaux propres au capital et aux primes d'émission

à la réserve légale

aux autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

Intervention d'associés dans la perte Bénéfice à distribuer

Rémunération du capital Administrateurs ou gérants

Employés Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	1.378.223	1.137.886
(+)/(-)	9905	240.337	434.635
(+)/(-)	14P	1.137.886	703.251
	791/2		
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	14	1.378.223	1.137.886
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	696		
	697		

N°	BE 0877.535.640		A 6.1.1
----	-----------------	--	---------

ANNEXE ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations incorporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXX	280.016
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	280.016	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXX	199.494
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	80.523	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	280.016	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	21	<u>0</u>	

N°	BE 0877.535.640		A 6.1.2
----	-----------------	--	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations corporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXX	92.012
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	93.878	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	185.890	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXX	39.628
Mutations de l'exercice		1	
Actés	8279	17.289	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	56.917	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	22/27	<u>128.973</u>	

N°	BE 0877.535.640		A 6.1.3
----	-----------------	--	---------

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	4.919
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	4.919	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice		İ		
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		28	<u>4.919</u>	

N° BE 0877.535.640 A 6.3	
--------------------------	--

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée		
résiduelle		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	44.581
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	48.297
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	40.237
Dettes garanties	0913	
Dettes garanties Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les		
actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement		
promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

N°	BE 0877.535.640		A 6.4
----	-----------------	--	-------

RÉSULTATS

Personnel et frais de personnel

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes Charges financières non récurrentes

Résultats financiers Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	7,6	9,9
76 76A 76B 66 66A 66B		
6503		

N° BE 0877.535.640 A 6.5			
	N°	BE 0877.535.640	A 6.5

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

la situation financière de la société

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise		
pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
Dont	3143	
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Garanties réelles	1 5100	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs		
propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques	•	
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs	020.	
propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
	-	
		Exercice
Montant, nature et forme des litiges et autres engagements importants		
σ. σ. σ. σ. σ. σ. σ. σ. σ. σ. σ. σ. σ. σ		
Régimes complémentaires de pension de retraite ou de survie instaurés au profit d	lu perso	nnel ou des
dirigeants		
Description succincte		
2000 I Piloti Guodinoto		
Mesures prises pour en couvrir la charge		
mesures prises pour en couvrir la charge		
	Codo	- Eversies
Danaiana dant la comica incomba à llantnomica alla mânca	Code	Exercice
Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même	1	
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		
		<u> </u>
		Exercice
Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan		

Autres droits et engagements hors bilan dont ceux non susceptibles d'être quantifiés Comptes rubriqués pour tiers

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de

Exercice
2.785.677

N°	BE 0877.535.640	A 6.6

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

Entreprises liées ou associées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celleci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Le(s) commissaire(s) et les	personnes	avec	lesquelles	il est	lié (ils	sont	liés)
Révision comptes annuels							

Exercice						
	2.289					

Exercice

Codes

9294

9295

9500

9501

9502

Transactions conclues, directement ou indirectement, en dehors des conditions de marché normales

Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise Nature des transactions

Exercice

N° BE 0877.535.640 A 6.8

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de la société CASA KAFKA PICTURES S.A.

Il est précisé que d'une manière générale il sera fait application des principes qui figurent dans l'A.R. du 30 janvier 2001 et qu'il sera tenu compte des avis de la Commission des Normes Comptables.

De manière plus spécifique, il sera fait application des règles particulières énoncées ci-après.

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 36, 37 et 39 de l'A.R. du 30/01/2001.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

- Mobilier : 20%
- Matériel de bureau : 20%
- Matériel informatique : 33%
- Progiciels : 20%
- Agencements : jusqu'à fin de durée du bail

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

• Achat clientèle : 33%

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jours.

Les immobilisations en cours sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

4. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 67 du 30/01/2001.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins- value ou de dépréciations probables existent.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

Les factures des frais d'intermédiation sont comptabilisées à la date de la signature de la Convention-Cadre entre l'Investisseur et le Producteur en présence de Casa Kafka Pictures S.A.

5. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 74 de l'A.R. du 30/01/2001.

6. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 57 de l'A.R. du 30/01/2001.

7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 50 à 55 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

8. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 77 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

9. DEVISES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

A la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

N°	BE 0877.535.640		A 8
----	-----------------	--	-----

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux	Droits sociaux détenus						
dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège		Nombre de d	Nombre de droits de vote				
statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nature	Attachés à des titres	Non liés à des titres	%			
RTBF							
BE 0223.459.690							
boulevard Reyers 52							
1030 Schaerbeek							
BELGIQUE							
	Actions	174	0	64,45			
RMB							
BE 0427.916.686							
boulevard Louis Schmidt 2							
1040 Etterbeek							
BELGIQUE							
	Actions	81	0	30			
December Polity CDDI							
Dream Rokh SPRL BE 0849.554.605							
rue Auguste Donnay 99							
4000 Liège							
BELGIQUE							
BEEGIQUE							
	Actions	3	0	1,11			
Frakas Production SPRL							
BE 0821.898.222							
Rue des Ixellois 3							
4000 Liège							
BELGIQUE							
31131401							
	Actions	3	0	1,11			
Dâla Imaga da Lièga CDDI							
Pôle Image de Liège SPRL BE 0885.993.842							
rue Natalis 2							
4020 Liège							
BELGIQUE							
BELGIQUE							
	Actions	3	0	1,11			
Los Films du Flaure							
Les Films du Fleuve							
BE 0453.480.839							

N°	BE 0877.535.640			A 8		
Quai de 4020 Liè BELGIO						
		A	Actions	6	0	2,22



CASA KAFKA PICTURE S.A.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société Casa Kafka Pictures (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 avril 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société Casa Kafka Pictures durant 3 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.056.743 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 240.337.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM, RSM is the trading name used by the members of the RSM Network Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit ScrI (°) - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436 391.122 - RPM Bruxelles - (°) Société civile à forme commerciale



Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DE COMMUNICATION INCOMBANT AU COMMISSAIRE

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, de s'assurer du respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

En application de l'article 94 C.Soc, la société n'est pas tenue d'établir un rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 100, § 1er 5° et 6°/1 du Code des sociétés

La société n'est pas tenue de déposer des documents conformément à l'article 100 § 1er 5° et 6°/1 C.Soc.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Gosselies, 22 mars 2019 RSM INTERAUDIT SCRL

COMMISSAIRE

REPRÉSENTÉE PAR

THIERRY LEJUSTE ASSOCIÉ

N°	BE 0877.535.640		A 12
----	-----------------	--	------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs Nombre d'heures effectivement prestées Frais de personnel

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		
i	(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précéde	nt)	
100	7,4	0,3	7,6	ETP	9,9	ETP	
101	12.411	331	12.742	Т	16.857	Т	
102	858.501	22.896	881.397	Т	1.050.370	Т	

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1.	Temps plein	2	2. Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105		8	3	1		8,8
Par type de contrat de travail							
Contrat à durée indéterminée	110		8	3	1		8,8
Contrat à durée déterminée	111						
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112						
Contrat de remplacement	113						
Par sexe et niveau d'études							
Hommes	120		3	3			3
de niveau primaire	1200		2	2			2
de niveau secondaire	1201						
de niveau supérieur non universitaire	1202						
de niveau universitaire	1203		1				1
Femmes	121		5	5	1		5,8
de niveau primaire	1210				1		0,8
de niveau secondaire	1211						
de niveau supérieur non universitaire	1212		3	3			3
de niveau universitaire	1213		2	2			2
Par catégorie professionnelle							
Personnel de direction	130						
Employés	134		8	3	1		8,8
Ouvriers	132						
Autres	133						

N°	BE 0877.535.640		A 12
----	-----------------	--	------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein	
205		2		1		2,	,8
305		1		1		1,	,4

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801		5811	
	5802		5812	
	5803		5813	
	58031		58131	
	58032		58132	
	58033		58133	
	5821		5831	
	5822		5832	
ı	5823		5833	
	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	